

# SIRS COLLORGUES – GARRIGUES STE EULALIE

## Note d'information aux parents d'élèves pour la rentrée de septembre 2021

### 1 - HORAIRES:

Les horaires en vigueur aux écoles publiques sont les suivants:

**Ecole de Garrigues Sainte Eulalie :**

Le matin : de 9 heures à 12 heures 30  
L'après-midi: de 14 heures 15 à 16 heures 45.

**Ecole de Collorgues :**

Le matin: de 8 heures 45 à 12 heures 15  
L'après-midi: de 14 heures à 16 heures 30.

L'entrée dans la cour de récréation s'effectue **10 minutes avant l'horaire d'entrée en classe.**

Les horaires de départ du car qui transporte les enfants sont les suivants:

**Matin:** 8 heures 35 de Garrigues, 8 heures 45 de Collorgues

**Après midi:** 13 heures 45 de Garrigues, 14 heures de Collorgues  
16 heures 35 de Collorgues, 16 heures 50 de Garrigues

Suite au transfert de la compétence de transport scolaire du département à la région, l'inscription doit être faite par les parents sur internet en se connectant au site : [laregion.fr](http://laregion.fr) rubrique service public Occitanie transport . Le réseau « lio » remplace l'ex réseau Edgard. Vous devez **ré inscrire chaque année** votre enfant. Les personnes qui n'ont pas internet peuvent venir en Mairie chercher un imprimé à remplir et à renvoyer à la Région. Pour tout renseignement complémentaire, contacter le service des Transports Scolaires : mail : [www.laregion.fr/contact-gard](mailto:www.laregion.fr/contact-gard) ; téléphone : 0 806 80 36 60 (Service gratuit + prix appel).

### Garderie:

Les horaires sont les suivants:

- Matin : de 7 heures 30 à 8 heures 50 à l'école de Garrigues Sainte Eulalie.

Tout enfant se présentant à l'école de Garrigues Sainte Eulalie **avant 8 h 50** est considéré comme présent à la garderie.

- Soir : de 16 heures 30 à 18 heures à l'école de Collorgues. **Rappel de la règle : Hors intempéries, les retards des parents arrivant après 18 heures, heure de fermeture de la garderie, seront traités comme suit :**

- le premier retard fera l'objet d'un avertissement
- le deuxième retard fera l'objet d'une pénalité de 15 € le quart d'heure, tout quart d'heure entamé sera dû
- le troisième retard fera l'objet d'une pénalité de 30 € le quart d'heure, tout quart d'heure entamé sera dû
- une liste des retards sera tenue avec l'heure d'arrivée, les noms et prénom de l'enfant et la signature des parents ou personnes chargées de récupérer l'enfant.
- ces sommes seront encaissées par titre de recettes avec production d'un avis des sommes à payer.

- Pour les enfants scolarisés à Collorgues, sauf inscription à la garderie du soir de Collorgues, il est impératif de les récupérer à 16h30 à l'école de Collorgues ou à l'arrivée du bus à Garrigues Ste Eulalie à 16h50.

- Pour les enfants scolarisés et domiciliés à Garrigues Sainte Eulalie, sauf inscription à la garderie du soir, il est impératif de les récupérer à 16h45 à l'école de Garrigues Sainte Eulalie. En cas de retard imprévu, si vous souhaitez que votre enfant scolarisé à l'école de Garrigues Ste Eulalie soit transporté automatiquement vers la garderie de Collorgues, vous devez l'inscrire en début d'année auprès de Mme ROQUEL Emilie, il devra avoir un titre de transport sur lui.

### Accueil Gratuit :

A COLLORGUES : **Sur inscription** auprès de Mme Bressac Fabienne, les enfants **domiciliés et scolarisés à Collorgues, ayant un frère ou une sœur scolarisé à l'école de Garrigues Ste Eulalie** seront accueillis

gratuitement à la garderie de 16 heures 30 à 17 heures. Afin d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants à la garderie du soir et de renforcer la sécurité, les enfants qui bénéficient de l'accueil gratuit ne pourront être récupérés par leur parent qu'après l'arrivée du bus à 17 heures.

**A GARRIGUES STE EULALIE : Sur inscription** auprès des responsables de la garderie de Garrigues Sainte Eulalie, **les enfants domiciliés et scolarisés à Garrigues Ste Eulalie, ayant un frère ou une sœur scolarisé à l'école de Collorgues** seront accueillis gratuitement à la garderie de 8 heures 35 à 8 heures 50.

ALSH du mercredi :

L'ALSH fonctionnera le mercredi toute la journée sur le site de Garrigues.

Pour tout renseignement : mail : [alshgarrigues@ccpuduzes.fr](mailto:alshgarrigues@ccpuduzes.fr) Tél : 07 85 42 24 08.

**2 – MODALITES DE FONCTIONNEMENT:**

**Cantine :**

Les inscriptions se font sur internet par un logiciel permettant aux parents d'inscrire leur enfant à la cantine et/ou à la garderie et de pouvoir payer en ligne ces prestations.

Les inscriptions sur votre espace se font en 2 temps :

- Vous devez saisir les données en vous connectant à : <https://inscription.cantine-de-france.fr> et en inscrivant le code mairie : 38388. (espace valable tout au long de la scolarité des enfants)
- Une fois votre dossier administratif validé, vous pourrez vous connecter à l'«espace famille» pour les inscriptions et le paiement : <http://parent.cantine-de-France.fr>

Vous devez inscrire vos enfants **impérativement le jeudi avant 9 h** pour la semaine suivante. **Passé ce délai, il n'est plus possible d'inscrire les enfants.**

Lorsque les enfants sont malades, les repas de cantine peuvent être annulés à condition de prévenir le secrétariat de la Mairie de Garrigues Ste Eulalie par téléphone au 04 66 81 24 07 ou par mail : [garrigues.ste.eulalie@wanadoo.fr](mailto:garrigues.ste.eulalie@wanadoo.fr), **la veille avant 11 heures** et de fournir un certificat médical.

Considérant qu'en l'absence d'un enseignant, les enfants peuvent être accueillis à l'école et qu'il n'est pas possible de décommander les repas de la cantine le matin même, le repas de la cantine ne peut pas être remboursé le jour où l'enseignant serait absent et que les parents n'auraient pas scolarisés leurs enfants.

**Garderie :** Vous pouvez les inscrire également sur votre espace. Si vous ne les avez pas inscrits, ils seront accueillis et le coût sera prélevé directement sur votre crédit du Portail Famille. Vous devez donc veiller à son approvisionnement.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter les secrétariats des Mairies.

Mairie de Garrigues Ste Eulalie : du lundi au vendredi de 9h à 12 h : 04 66 81 24 07

Mairie de Collorgues : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 ; à compter du 04/10 : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h à 12h30 : 04 66 81 20 58

Pour les personnes n'ayant pas accès à internet, il leur sera possible d'inscrire les enfants en se déplaçant en Mairie et en payant par chèque uniquement.

À l'arrivée du car, les parents doivent **impérativement** récupérer les enfants dans l'école.

**3 --TARIFS :**

GARDERIE : 1.20 € par enfant et par séance de garderie.

Lorsque 3 enfants de la même famille sont inscrits à la garderie, le 3ème enfant bénéficie de la gratuité.

**Après 18h, deuxième retard des parents : pénalité de 15€ par quart d'heure, troisième retard des parents : pénalité de 30 € par quart d'heure.**

CANTINE : 3.20 € le repas.